

Nombre de membres élus au Bureau : 50	Membres en fonction : 50	Membres présents : 28	Absent(s) excusé(s) : 12	Absent(s) : 10	Pouvoir(s) : 2
---------------------------------------	--------------------------	-----------------------	--------------------------	----------------	----------------

Date de convocation : 2 avril 2019

Vote(s) pour : 30

Vote(s) contre : 0

Abstention(s) : 0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU

Séance du Lundi 8 avril 2019,

Sous la présidence de Monsieur Jean-Luc BOHL, Président de Metz Métropole, Maire de Montigny-lès-Metz.

Secrétaire de séance : Hélène KISSEL.

Point n°2019-04-08-BD-14 :

Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marly - Définition des modalités de la mise à disposition.

Rapporteur : Monsieur Henri HASSER

Le Bureau,
Les Commissions entendues,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
VU le Code de l'Urbanisme, et notamment ses articles L.153-36 et suivants et R.153-20 et suivants,
VU la délibération du Conseil de Communauté du 28 avril 2014 portant délégation du Conseil au Bureau,
VU la délibération du Conseil de Communauté en date du 18 décembre 2017 "Plan Local d'Urbanisme, document en tenant lieu ou carte communale : exercice de la compétence et achèvement des procédures communales par Metz Métropole au 1^{er} janvier 2018",
VU la délibération du Conseil Municipal de Marly du 19 mars 2013 approuvant le Plan Local d'Urbanisme,
VU l'arrêté du Président de Metz Métropole – PT n°03/2019 en date du 14 mars 2019 prescrivant la modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de Marly,
VU le projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Marly et notamment sa notice de présentation,
CONSIDERANT la nécessité de faire évoluer certaines dispositions du PLU de Marly,
CONSIDERANT qu'il y a lieu, conformément à l'article L.153-47 du Code de l'Urbanisme, d'organiser la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée, de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, et permettre aux personnes intéressées de formuler leurs observations,

DÉCIDE de fixer les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de la Ville de Marly de l'exposé de ses motifs et, le cas échéant, des avis émis par les personnes publiques associées, comme suit :

- la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°1 du PLU de Marly en Mairie de Marly et au Pôle Planification Territoriale de Metz Métropole du 29 avril 2019 au 3 juin 2019,
- la mise à disposition d'un registre en Mairie de Marly et au Pôle Planification Territoriale de Metz Métropole, permettant au public d'y consigner ses remarques,
- la mise en ligne du projet de modification simplifiée n°1 sur les sites internet de la Ville de Marly et de Metz Métropole,

DECIDE d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tous documents utiles au dossier,

PRECISE que la présente délibération fera l'objet, conformément aux articles R.153-20 et R.153-21 du Code de l'Urbanisme, d'un affichage en Mairie de Marly et au siège de Metz Métropole durant un mois et d'une mention dans un journal local,

PRECISE que la présente délibération sera exécutoire dès lors qu'elle aura fait l'objet des mesures de publicité précitées et qu'elle aura été transmise à l'autorité administrative compétente de l'Etat, et ce conformément aux articles L.153-44 et L.153-23 du Code de l'Urbanisme.

Pour extrait conforme

Metz, le 9 avril 2019

Pour le Président et par délégation

Le Directeur Général des Services



Hélène KISSEL

Résumé de l'acte
057-200039865-20190408-04-2019-DB14-DE

Numéro de l'acte : 04-2019-DB14
Date de décision : lundi 8 avril 2019
Nature de l'acte : DE
Objet : Modification simplifiée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de Marly - Définition des modalités de la mise à disposition
Classification : 2.1 - Documents d urbanisme
Rédacteur : Catherine DELLES
AR reçu le : 09/04/2019
Numéro AR : 057-200039865-20190408-04-2019-DB14-DE
Document principal : 21_DO-14.pdf

Historique :

09/04/19 14:31	En cours de création	
09/04/19 14:32	En préparation	Catherine DELLES
09/04/19 14:33	Reçu	Catherine DELLES
09/04/19 14:41	En cours de transmission	
09/04/19 14:42	Transmis en Préfecture	
09/04/19 14:51	Accusé de réception reçu	